



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint de cabinet

Paris, le **16 DEC. 2013**

Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec toute l'attention qu'il mérite que Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, a pris connaissance de votre courrier relatif au métier de psychologue de l'éducation nationale.

Sensible à votre démarche, le ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Soyez assuré que nous sommes très attentifs aux conditions d'exercice du métier de psychologue et à l'apport essentiel de leur mission pour le bien-être des élèves.

Plusieurs syndicats, dont le vôtre, ont émis le souhait que soit constitué un groupe de travail afin d'évoquer l'avenir de cette profession.

Aussi, ai-je le plaisir de vous annoncer que ce groupe de travail sera installé dès le début de l'année 2014.

Les discussions porteront sur les problématiques liées au métier de psychologue scolaire dans le cadre de la scolarité obligatoire et ce, sans distinction entre le 1^{er} et le 2nd degré. Une réflexion sur le métier de conseiller d'orientation psychologue (COPSY) sera également abordée lors de cette concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard LEJEUNE

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire général du Syndicat des enseignants-UNSA
209 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2013019405/SC/AR